

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 4e/64-06
Séance du 13 JUIL. 2006

PARTICIPATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTERUS POUR L'ANNEE 2006

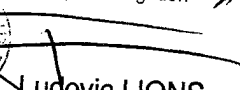
La Commission Permanente du Conseil Général,

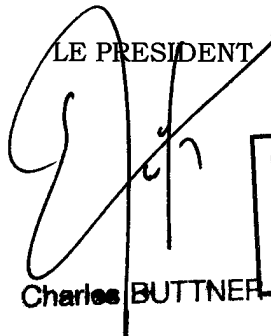
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU la délibération 2006/1 du 13 décembre 2005 concernant le budget de PMI/PS
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président du Conseil Général à signer avec l'Association EVE ALSACE la convention et l'avenant financier joints au présent rapport,
- Accepte pour l'année 2006, la participation financière départementale d'un montant global de 57 632,20 €
- Décide d'imputer la dépense de la manière suivante : 54 106,20 € au chapitre 65 – Fonction 42 – Nature 6574 (pour le fonctionnement) et 3 526 € au Fonction 50 – Nature 2042 – Enveloppe 80 344 (pour l'investissement).

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet . 1 8 . JUIL . 2006
Publication ... 2 1 . JUIL . 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006